



MÉXICO



2012

Année
Internationale des

Coopératives

Documentation officielle des réunions - 1^{ère} partie

LES COOPÉRATIVES, DES ENTREPRISES POUR UN MONDE MEILLEUR



www.ica2011.coop



En cas de divergences, veuillez noter que la langue officielle de toute la documentation relative aux réunions est l'anglais



Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Contenu

Programme Page 2	Elections Page 3	Compte-rendu préliminaire Page 6	Rapport du commissaire aux comptes ACI 2009 Page 17	Rapport du commissaire aux comptes ACI 2010 Page 25
---------------------	---------------------	--	---	---

Assemblée générale de l'ACI Programme, Vendredi 18 novembre

Heure	Sujet	Intervenant
14h00	Ouverture	Dame Pauline Green, Présidente
	Explication des procédures de vote	Paul Hazen, Président du Comité d'élections
	Approbation de l'ordre du jour	
	Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale	
	Présentation des candidats	
	Ratification du vice-président de l'ACI pour l'Europe	Dame Pauline Green, Présidente
	Élection des membres du Conseil d'administration	
	Reconnaissance de M. Surinder Kumar Jakhar	
	Ratification des organisations sectorielles si nécessaire	
	Ratification du Directeur général	
	Compte-rendu du Directeur général	Charles Gould, Directeur général
	Rapport : Situation financière de l'ACI et approbation des comptes 2009-2010	Kathy Bardswick, Présidente du Comité d'audit et de gestion des risques
	Approbation des règlements régionaux de l'ACI :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Afrique • Asie-Pacifique • Europe 	Dame Pauline Green, Présidente
Motions:		
<ul style="list-style-type: none"> • Résolution visant à entamer une procédure de consultation sur l'établissement de l'ACI en Belgique • Amendement au Septième principe • Résolution sur la paix • Ouverture de l'adhésion aux mutuelles • Résolution visant à déclarer Rochdale Capitale mondiale des coopératives • Résolution sur le développement durable dans les logements 	Dame Pauline Green, Présidente	
Invitation à la prochaine Assemblée générale	Dame Pauline Green, Présidente	
18h00	Clôture	

Des propositions d'amendements ?

Les membres qui souhaitent apporter des amendements au Compte-rendu doivent adresser leurs propositions par écrit au Directeur général de l'ACI, M. Charles Gould, avant le 1^{er} novembre 2011, par email à : gould@ica.coop ou par fax au +41 22 798

Élections

Le Comité d'élections de l'ACI a approuvé la procédure suivante pour la distribution des voix lors de l'Assemblée générale à Cancun.

Pour la première fois, l'ACI utilisera un système de vote électronique (SmartVote), consistant en une petite carte de vote électronique. Il y aura suffisamment de cartes SmartVote pour tous les représentants qui pourraient assister à l'Assemblée générale de l'ACI.

Distribution des cartes de vote

Il sera demandé aux représentants des organisations membres de récupérer leurs cartes SmartVote le vendredi 18 novembre. Celles-ci seront disponibles à partir de 8h00 auprès du bureau des inscriptions de l'ACI, qui sera ouvert toute la matinée, durant les pauses et durant l'heure du déjeuner. Plus aucune voix ne sera distribuée une fois que l'Assemblée générale aura débuté à 14h00.

Au début de l'Assemblée générale, le Président du Comité d'élections, M. Paul Hazen, de la National Co-operative Business Association (NCBA), expliquera comment utiliser le système de vote électronique et les représentants pourront effectuer quelques tests.

Chaque représentant recevra un nombre de cartes SmartVote correspondant au nombre de voix auxquelles a droit chaque organisation membre, celui-ci étant calculé conformément au Règlement de l'ACI (cité ci-dessous). Un représentant de chaque organisation membre devra récupérer toutes les cartes SmartVote de son organisation, puis les distribuer aux autres représentants de son organisation. Si une organisation a droit à plus de 12 voix, deux représentants doivent alors venir récupérer les cartes SmartVote pour leur organisation.

Certains représentants récupéreront également des cartes SmartVote pour le compte d'autres membres de l'ACI dans leur pays, à condition que l'ACI ait reçu une procuration autorisant la personne ou l'organisation à voter en leur nom. Si vous souhaitez qu'un membre de l'ACI puisse voter en votre nom, veuillez adresser une procuration avant le 10 novembre 2011 à la responsable des adhésions de l'ACI, Gretchen Warner, à warner@ica.coop ou par fax au +41 22 798 41 22.

Lorsqu'ils viendront récupérer les cartes SmartVote, les représentants devront :

1. Vérifier que le nombre de cartes SmartVote qui leur a été remis est correct au moment où ils les récupèrent. Une fois que le représentant a signé en face de son nom et quitté la table où les cartes SmartVote sont distribuées, il ne sera plus possible d'ajouter ni de soustraire le nombre de cartes SmartVote distribuées.
2. Confirmer la réception des cartes SmartVote en apposant leur signature à côté du nom de leur organisation et en indiquant le nombre de cartes SmartVote reçues.

Les questions sur les cartes SmartVote seront préparées en anglais, en français et en espagnol. Trois réponses seront possibles : OUI.... NON.... ABSTENTION.... Si une question requiert une explication plus longue, celle-ci sera affichée sur un écran que tous les délégués pourront voir.

Extrait du Règlement Permanent III de l'ACI: Représentation à l'Assemblée Générale

1. La base de calcul pour la détermination du nombre de représentants à l'Assemblée Générale est le nombre de membres individuels ou le nombre de membres individuels représentés selon l'échelle suivante : <http://www.ica.coop/ica/rules.html>
2. A la condition que sa cotisation soit intégralement payée, chaque membre ou groupe de membres d'un même pays a droit à au moins un représentant avec droit de vote, avec un maximum de 25 représentants par pays à l'exclusion du Président de l'ACI, selon l'Article 15 des Statuts.
3. Dans les pays comptant plus d'un membre, le nombre de représentants et de votes sera réparti proportionnellement entre les membres. L'ACI permettra également aux membres d'un pays donné de se répartir les votes entre eux à la condition qu'aucun

représentant n'obtienne plus de douze voix. Les litiges seront réglés par le Conseil d'Administration, sous réserve d'appel auprès de l'Assemblée Générale.

4. Les organisations membres ont le droit de confier tous leurs votes à un ou plusieurs représentants d'un même pays, pour autant que chaque représentant ne dispose pas plus de douze votes.
5. Les membres ont le droit d'envoyer des observateurs aux réunions.
6. Les observateurs d'organisations non-membres ne sont admis que sur invitation ou décision du Directeur Général.
7. Un droit de participation fixé par le Conseil d'Administration doit être payé pour chaque représentant, associé et observateur.



Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Élections du Conseil d'administration de l'ACI

La région Europe a élu Felice Scalvini au poste de co-président de Co-operatives Europe, pourvoyant ainsi le siège vacant au Conseil d'administration de l'ACI réservé au vice-président de la région Europe. M. Scalvini avait déjà été élu à un poste de membre extraordinaire au Conseil d'administration de l'ACI durant l'Assemblée générale de Genève et son élection au siège de vice-président de la région Europe a donc laissé un poste de membre extraordinaire vacant au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a coopté M. Janusz Paszkowski au poste vacant en juillet 2010 pour pourvoir le siège vacant jusqu'à la prochaine Assemblée générale. M. Paszkowski a été choisi car il avait obtenu le plus grand nombre de voix parmi les candidats non élus lors des élections à l'Assemblée générale de Genève en 2009. Ce siège sera à présent officiellement pourvu par l'Assemblée générale.

Deuxièmement, le siège vacant au Conseil d'administration laissé par le décès tragique de M. Surinder Jakhar en décembre 2010. Par respect pour M. Jakhar, le Conseil d'administration a invité la coopérative de M. Jakhar, l'IFFCO, à envoyer un autre de ses directeurs assister à l'unique réunion du Conseil d'administration qu'il restait avant notre Assemblée générale à Cancun. L'IFFCO a désigné M. K. Srinivasa Gowda. Ce siège sera à présent officiellement pourvu par l'Assemblée générale.

Ratification des vice-présidents de l'ACI

M. Felice Scalvini a été élu Président par l'Assemblée générale de Cooperatives Europe. La nomination de M. Scalvini au poste de vice-président de l'Europe au Conseil d'administration de l'ACI requiert la ratification de l'Assemblée générale de l'ACI.

Candidats au Conseil d'administration de l'ACI

M. K. Srinivasa Gowda, désigné par l'Indian Farmers Fertiliser Cooperative Ltd. (IFFCO)

M. K. Srinivasa Gowda est né le 24 août 1947 dans le village de Kuduvanahalli, dans l'État de Karnataka, et est diplômé de l'Université du Bangalore. Ses origines dans le milieu agricole et son parcours à travers les conditions socioéconomiques d'un vaste pays comme l'Inde l'ont incité à œuvrer pour améliorer la situation des déshérités dans les zones rurales, et en particulier la communauté agricole, à travers les coopératives. Cela fait maintenant 35 ans qu'il a intégré le mouvement. M. Gowda est actuellement Président de l'IFFCO-Tokio General Insurance Company Limited, Directeur au Conseil d'administration de la Karnataka State Cooperative Marketing Federation Limited, Directeur de la fondation IFFCO et Directeur de l'IFFCO Kisan Bazar Limited. M. Gowda a été trois fois membre de l'assemblée législative de Kolar (État de Karnataka) et ministre de l'Agriculture au gouvernement de Karnataka. Par le passé, il a occupé plusieurs postes comme Président de la Karnataka State Cooperative Marketing Federation Limited Bangalore, Président de l'IFFCO, Président de KRIBHCO, à New Delhi, Directeur de l'Indian Potash Limited, Directeur de la National Cooperative Development Corporation, à New Delhi, Directeur de la National Agricultural Cooperative Marketing Federation of India Limited, à New Delhi, Directeur de la District Cooperative Central Bank, à Kolar, membre du Comité directeur de la NCU et Directeur de la National Film & Fine Arts Cooperative Limited. M. Gowda a beaucoup voyagé dans plusieurs pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, l'Italie, la France, le Brésil, la Norvège, Singapour, Dubaï, les Pays-Bas, la Chine et l'Asie du Sud-est pour se familiariser avec l'agriculture et les coopératives dans ces pays.

Mr Albolhassan Khalili, Iran Oilseeds and Vegetable Oil Processing Co-operative (Farda)

M. Khalili est né le 25 avril 1971 et a obtenu une licence en sciences et industries alimentaires à l'université de Téhéran en 1994. Il est actuellement Directeur général de Farda. Ses activités sociales incluent ses fonctions de membre du Conseil d'administration et secrétaire de l'Association iranienne de l'industrie de l'huile végétale, membre du Conseil d'administration et secrétaire général des Associations iraniennes de l'industrie alimentaire, membre du Conseil d'administration et secrétaire général de la Tehran House of Industries & Mines, membre du Conseil d'administration du Conseil central de la Confédération iranienne des industries, membre du Conseil des représentants de la Chambre de commerce, de l'industrie et des mines de Téhéran et d'Iran, membre du Conseil de dialogue entre le gouvernement et le secteur privé. Ses activités économiques incluent ses fonctions de Président du Conseil d'administration de Techno Pars Company, Président du Conseil d'administration de la Pars Ava Iranian Company, Président du Conseil d'administration de la société Bar Golza Transportation, membre du Conseil d'administration de la société Oilseed Research and Development, membre du Conseil d'administration et Directeur général de Farda. Ses activités culturelles incluent une fonction de rédacteur en chef du magazine Aftabgarden, spécialisé dans l'industrie de l'huile végétale, et il est le fondateur du centre de formation Farda. Ses activités scientifiques incluent ses postes de membre de l'Immunity Managing Systems of Food Industries à l'université des sciences médicales de Shahid Beheshti, de membre du comité technique du ministère de la Santé chargé d'appliquer les lois sur les produits alimentaires, les boissons, les produits cosmétiques et les produits hygiéniques, et d'enseignant au Centre de formation Farda.

Candidats au Conseil d'administration de l'ACI *suite*

M. Janusz Paszkowski, nommé par la National Auditing Union of Workers Cooperatives (NAUWC) en Pologne

M. Paszkowski est Président de la National Auditing Union of Workers' Co-operatives. Il siège actuellement au Conseil d'administration de l'ACI, après avoir été coopté suite à l'élection de M. Scalvini au poste de Président régional, car il avait obtenu le plus grand nombre de voix parmi les candidats non élus en 2009. Il est diplômé en marketing et gestion des coopératives et a débuté sa carrière dans le mouvement en 1973. Depuis, il est activement engagé dans la vie coopérative. Il intervient sur le plan national et international. Il se bat pour le bien-être du mouvement coopératif en Pologne et en rencontrant des représentants de coopératives du monde entier. Il s'efforce de rassembler l'ensemble de la famille des coopératives. Selon lui, le modèle d'entreprise coopératif constitue l'une des meilleures solutions pour répondre aux problèmes sociaux et économiques que connaît le monde actuel. Il siège également à plusieurs conseils d'administration et comités consultatifs, dont le comité exécutif du CICOPA, le Conseil d'administration de la Confédération Européenne des Coopératives de Production et de Travail Associé, des Coopératives Sociales et des Entreprises Sociales et Participatives (CECOP). Il a publié de nombreux articles et documents dans les revues professionnelles et a participé à l'élaboration de la législation coopérative.

M. Bandupala Ranawake, nommé par le Conseil National des Coopératives (NCC) du Sri Lanka

Ranawake a grandi dans un village reculé du Sri Lanka. Soucieux du bien-être de la communauté, il a rejoint le Parti de la liberté du Sri Lanka et est devenu Président de la Youth Society. Une fois diplômé, il est devenu Président de la Village Development Society & Credit Co-operative Society dans son village. En 1989, il a été élu membre du Conseil d'administration de l'Union des coopératives de crédit (district de Matara). En 1995, il a été élu Président de la Kotapola Multi-purpose Co-operative Society Ltd. (KMPCS). M. Ranawake a fondé l'Union coopérative des producteurs de thé du district de Matara en 1998 et a obtenu la seconde place parmi les sociétés coopératives les plus performantes du Sri Lanka. En 1991, il a été élu membre de la Kotapola Pradeshiya Sabha. Il a siégé au Conseil provincial de Kotapola en tant que membre et leader de l'opposition jusqu'en 1991. M. Ranawake est actuellement Président du NCC.

Ratification du Directeur général

Charles Gould a pris ses fonctions de Directeur général le 1^{er} septembre 2010. Il a été nommé par le Conseil d'administration de l'ACI, nomination qui doit être ratifiée par l'Assemblée générale de l'ACI. Il a auparavant été Président-directeur général de Volunteers of America, une organisation américaine œuvrant dans les soins de santé, le logement et les services à la personne. Basé à Washington D.C., il a dirigé ses 16 000 employés et a supervisé un budget annuel d'un milliard de dollars. Au cours de chacune des cinq dernières années de son mandat, il a été reconnu comme l'un des cinquante dirigeants les plus influents du secteur à but non lucratif américain. Il a siégé comme membre du Conseil d'administration de l'American Society of Association Executives et de l'American Association of Homes and Services for the Aged. Avant de rejoindre Volunteers of America, M. Gould a exercé comme avocat dans les cabinets Arnold & Porter et Hogan & Hartson à Washington D.C. Il est titulaire d'un doctorat en droit de la faculté de droit de l'université du Minnesota (États-Unis) et d'un Master en droit international des droits de l'homme de l'université d'Oxford (Royaume-Uni). Sa biographie complète peut être consultée sur www.ica.coop.



Motions et Résolutions

Les organisations membres de l'ACI peuvent soumettre des résolutions et des motions, qui seront étudiées par l'Assemblée générale. Toutes les motions doivent être soumises au Directeur général deux mois avant la date de l'Assemblée générale pour être étudiées par le Conseil d'administration de l'ACI, qui décide de leur recevabilité.

À ce jour, xxx résolutions ont été reçues. Ces résolutions vous sont communiquées dans la documentation des réunions afin que les membres de l'ACI puissent les étudier et prendre une décision à Cancun.



Les coopératives, des entreprises pour un
monde meilleur

Cotisations à l'ACI

Il est rappelé aux membres que l'Assemblée générale de l'ACI en 2011 a adopté la résolution « Stabilité financière de l'ACI » 2011, qui a approuvé la mesure suivante (entre autres) :

... que soient publiées, avant l'Assemblée régionale/générale de chaque année, des listes des organisations n'ayant pas rempli leurs obligations de cotisation...

Veillez noter que conformément aux Statuts de l'ACI, les membres n'ayant pas réglé leurs cotisations dues ne sont pas autorisés à voter lors de l'Assemblée générale de l'ACI.

Procédures de demande de prise de parole

Conformément au paragraphe IV du Règlement de l'ACI, Règlements permanents de l'Assemblée générale, seuls les représentants peuvent prendre la parole à l'Assemblée. Les représentants des membres qui désirent prendre la parole sur un sujet doivent le faire savoir à la Présidente, qui les appelle dans l'ordre de réception des demandes.

Des formulaires de « Demande de prise de parole » seront disponibles sur place dans la salle de l'Assemblée générale de l'ACI et devront être retournés à ce même bureau dûment complétés. Ces formulaires seront ensuite transmis à la Présidente de l'ACI afin que celle-ci puisse appeler les représentants à prendre la parole sur le(s) sujet(s) demandé(s).

En ce qui concerne l'« Ordre des débats », veuillez vous référer au Règlement de l'ACI sur <http://www.ica.coop/ica/2009-ICA-ByeLaws-Amended-French.pdf> et <http://www.ica.coop/ica/2009-ICA-statutes-Amended-French.pdf>

Autre documentation importante

Les autres publications suivantes contiennent des informations pertinentes pour l'Assemblée générale 2011 de l'ACI. Les participants sont invités à apporter ces documents avec eux aux réunions. Aucune copie ne sera disponible à Cancun.

- Statuts de l'ACI : <http://www.ica.coop/ica/rules.html>
- Règlement de l'ACI : <http://www.ica.coop/ica/rules.html>
- Rapport annuel 2009 de l'ACI : <http://www.ica.coop/publications/ar/index.html>
- Rapport annuel 2010 de l'ACI : <http://www.ica.coop/publications/ar/index.html> (bientôt disponible)
- États financiers audités 2009 et 2010

Annuaire des membres de l'ACI (adressé à tous les membres de l'ACI par email)

Veillez noter que l'ACI ne distribuera aucune copie sur place de la documentation officielle des réunions et des brochures qui ont été adressées aux membres. Veillez les amener avec vous à Cancun.

Compte-rendu préliminaire l'Assemblée générale de 2009 Genève

Ouverture

Le Directeur général de l'ACI, Iain Macdonald, a chaleureusement souhaité à tous la bienvenue à l'Assemblée générale 2009 et a déclaré l'Assemblée générale ouverte.

Avant d'aborder le programme prévu, la Présidente a demandé à l'Assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en mémoire des coopérateurs décédés, parmi lesquels : Marie-Claude Baan, Suisse ; René Zaegel, France ; Jakub Janiak, Pologne ; Dr. Shouji Kato, Japon ; Guillermo P. Cua, Philippines ; Francisco Luiz Jimenez, Colombie ; Augustine Kang, Corée ; Abdul Rahim Abu Bakar, Malaisie ; Franco Caleffi, Italie. Elle a rendu un hommage particulier à notre ancien Président, Ivano Barberini.

Compte-rendu préliminaire l'Assemblée générale, suite

Le Directeur général de l'ACI a annoncé que de nombreuses personnes étaient venues assister à l'Assemblée, avec au total 326 représentants, dont 15 % de femmes, soit 52 représentantes. On comptait 21 délégués de membres associés, dont 33 % de femmes, 225 observateurs, dont 15 % de femmes, 11 représentants des jeunes, dont 5 femmes, 29 invités, 6 membres de la presse et 58 interprètes personnels.

Adoption de l'ordre du jour

Le Directeur général a rappelé à l'Assemblée que la version préliminaire de l'ordre du jour avait été distribuée aux membres par email et se trouvait également dans les dossiers d'inscription. L'Assemblée a également validé la suspension des règlements intérieurs (article IV du Règlement de l'ACI, paragraphe 24) afin qu'il ne soit plus nécessaire de faire circuler les documents aux membres deux mois avant la date de l'Assemblée.

Aucune modification n'étant proposée, l'Assemblée générale a approuvé l'ordre du jour au moyen des cartes de vote.

Compte-rendu préliminaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Singapour en 2007 et de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Rome en 2008

Les comptes-rendus préliminaires des deux Assemblées ont été approuvés au moyen des cartes de vote.

Élection de la Présidente et des vice-présidents de l'ACI

Le Président du Comité d'élections, Alban D'Amours, a expliqué la procédure d'élection et a invité les candidats à s'adresser à l'Assemblée. L'Assemblée a approuvé à l'unanimité les candidats suivants, au moyen des cartes de vote :

Présidente : Dame Pauline Green

Vice-président, Afrique : Stanley Muchiri

Vice-président, Amériques : Ramon Imperial Zuniga

Vice-président, Asie-Pacifique : Li Chunsheng

La Présidente a remercié Alban D'Amours et a prononcé son discours présidentiel, qui a été très applaudi.

« Chers coopérateurs, chers amis,

Je vous remercie pour le grand honneur et la confiance que vous m'avez témoigné aujourd'hui en m'élisant Présidente de notre mouvement mondial. Je suis pleinement consciente de l'immense responsabilité qui sera la mienne pour les quatre prochaines années et je vous donne ma parole que je m'efforcerai d'en être digne.

Les valeurs et les principes de notre mouvement, sa philosophie et sa contribution à la lutte pour l'égalité, l'équité et le développement d'une économie mondiale pluraliste et durable sont des choses qui me passionnent et me poussent à avancer. 7

Pour moi, la coopération n'est pas simplement un modèle d'entreprise alternatif, c'est un modèle d'entreprise meilleur. Et je suis impatiente de travailler à vos côtés et de vous permettre de renforcer la solidité et la portée des coopératives à travers le monde.

Je souhaiterais prendre un instant pour rendre hommage à mon prédécesseur, Ivano Barberini, un homme que l'on ne peut que saluer pour l'énergie et l'engagement qu'il a consacrés à notre mouvement au cours de toutes ces années au service des coopératives en Italie et, durant les huit dernières années de sa vie, pour l'enthousiasme avec lequel il a rempli ses fonctions de Président dans le monde entier. Je sais que nous regrettons tous qu'il ne puisse être parmi nous aujourd'hui pour achever son mandat et recevoir les remerciements de ce mouvement pour tout ce qu'il a fait pour nous aux quatre coins du monde. Chers collègues, je ne puis vous promettre d'être aussi omniprésente qu'Ivano l'a été, mais je peux en revanche vous assurer que je poursuivrai le développement de la famille mondiale des coopératives à ma manière, avec la passion et la détermination qui sont les miennes. J'espère ainsi être au moins un digne successeur d'Ivano, dont nous respectons tous la mémoire.

Je souhaiterais aujourd'hui adresser un message particulier aux centaines de milliers de femmes qui servent le mouvement coopératif à travers le monde. Je veux qu'elles sachent que près de 115 ans après sa création, l'ACI vient d'élire sa première femme présidente. Je suis touchée d'être cette femme. Mais nous devons tous reconnaître que depuis ses débuts, la coopération a toujours respecté le principe clé de l'égalité entre les hommes et les femmes. Et pourtant, à travers le monde, cette égalité brille encore aujourd'hui davantage par son absence que par son application. J'espère que les femmes du mouvement coopératif puisent leur courage dans le fait d'avoir une femme présidente et je peux leur dire qu'elles auront tout mon soutien.

Chers collègues, l'ACI a changé. Grâce au travail incroyable du Conseil d'administration mondial sortant et avec l'aide du personnel de l'ACI à Genève, au Costa Rica, à New Delhi, à Nairobi et à Bruxelles, cette organisation s'est réformée. Elle s'est dotée d'une constitution et d'une structure d'adhésion qui la propulse dans le XXI^e siècle. En interne, l'organisation est prête à quitter la plate-forme de réformes de ces dernières années et à aller de l'avant.

En même temps, le monde traverse une période économique difficile et stressante, où la confiance dans le modèle financier et commercial traditionnel a été sérieusement ébranlée, pour ne pas dire détruite !

Notre modèle, avec son engagement à restituer les excédents aux entreprises, aux membres et à la communauté, avec sa structure de propriété unique et ses traditions démocratiques basées sur les valeurs et les principes durables qui prévalent depuis près de 200 ans, a réellement le potentiel de bâtir une économie davantage pluraliste, une économie diversifiée qui garantira qu'une telle faillite des entreprises ne puisse plus jamais se reproduire. Notre modèle redonne aux communautés et aux personnes un sentiment de contrôle et de participation à leur propre santé économique ; et qu'il a été réconfortant d'entendre Elinor Ostrum, première femme lauréate du Prix



Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Compte-rendu préliminaire l'Assemblée générale, suite

À présent, chers collègues, il est temps de faire en sorte que toutes ces réformes internes vous soient profitables, à vous, nos membres, et de saisir l'occasion qui nous est offerte en ces temps de récession mondiale de servir davantage les familles et les communautés du monde entier.

L'heure du changement est venue : un changement de rythme, de priorité et de direction.

Conformément à l'esprit de nos pères fondateurs, il est temps pour nous de prendre notre avenir en mains et de commencer à agir comme une organisation mondiale. De révéler à un monde qui l'ignore que les 300 plus grosses organisations coopératives parmi la centaine de milliers que compte le monde – et juste les 300 plus grosses – ont un PIB équivalent à celui de l'Espagne, la 10^e puissance économique mondiale. Qu'au total, nous employons 20 % de personnes de plus que toutes les multinationales et que nous sommes détenus par près d'un milliard de personnes dans le monde. Aucun autre secteur de l'économie ne peut avancer de tels chiffres.

Très prochainement, les Nations Unies déclareront que 2012 sera l'Année internationale des coopératives. Il est de notre devoir de nous assurer que non seulement nous sommes prêts pour cette année, mais que nous maximisons la valeur qu'elle nous offre, ce qui signifie que nous devons agir dès maintenant et agir rapidement.

Premièrement, préparons-nous en veillant à accroître la visibilité de notre mouvement coopératif dans les institutions mondiales qui prennent les décisions et à imposer l'idée de la solidité et des valeurs de l'économie coopérative dans le monde.

Et pour ce faire, nous devons reconnaître que nous ne sommes pas assez visibles, que l'ACI n'est pas une marque suffisamment reconnue dans les murs des institutions mondiales, que notre identité coopérative n'obtient pas la priorité que notre taille et notre contribution méritent et exigent. Alors changeons ceci, et changeons-le dès maintenant. Utilisons le nom que nos fondateurs nous ont transmis, faisons en sorte que le monde entier sache que nous sommes des coopératives fières et confiantes.

Si nous voulons réagir à l'annonce des Nations Unies concernant l'Année internationale, et si nous voulons faire savoir que le mouvement mondial est aujourd'hui prêt à sortir d'une période de réflexion et de modernisation en interne et à avancer, profitons de ce moment pour nous relancer et imprimer un changement de direction clair et bien orienté en agissant et en continuant à développer notre influence maintenant que nous nous sommes modernisés. L'Année internationale nous offrira l'occasion d'accroître notre visibilité et nous devons la saisir.

Deuxièmement, nous devons reconnaître que si nous voulons réussir en 2012, nous devons renforcer notre influence mondiale, ce qui signifie, chers collègues, que nous devons consacrer nos ressources limitées et notre temps à trouver le moyen d'influencer au maximum les décisions de portée mondiale prises au sein des Nations Unies, de la Banque mondiale, du FMI, des forums économiques et sociaux et des autres institutions mondiales. Nous devons pour cela identifier où se concentre le pouvoir économique et politique d'aujourd'hui

et de demain. Et nous devons nous assurer que nous sommes correctement et activement représentés et que nous pouvons exercer des pressions dans ces centres.

Nous devons être présents en Amérique du Nord, en avançant nos arguments auprès des institutions mondiales qui s'y trouvent et nous devons reconnaître l'énorme opportunité qui nous est donnée de soumettre nos problèmes mondiaux à l'administration Obama, favorable aux coopératives, par le biais d'une étroite collaboration avec nos partenaires aux États-Unis.

Nous devons tirer partie de l'influence croissante des coopératives européennes dans les hautes sphères du pouvoir à Bruxelles et au sein de l'Union européenne. Il y a cinq ans, la Commission européenne a déclaré lors d'une conférence de Cooperatives Europe que « les coopératives étaient invisibles à la Commission européenne » ; aujourd'hui, ils cherchent activement à s'associer à nous dans diverses activités européennes. Nous devons faire entendre davantage notre voix, afin que l'Union européenne défende le développement coopératif dans les discussions mondiales.

Mais les États-Unis et l'UE ne suffisent pas.

Aujourd'hui, nous devons atteindre les gouvernements des nations économiques et politiques émergentes, et en particulier en ce moment la Chine, l'Inde et le Brésil. Nous devons travailler de concert avec nos collègues influents du monde coopératif dans ces pays pour que les questions coopératives mondiales soient bien présentes dans les esprits de leurs gouvernements lorsqu'ils se réunissent au sein des institutions mondiales pour discuter de l'évolution économique et politique. Nous savons que ces pays et d'autres vont imprimer le rythme dans les années à venir et que notre organisme mondial doit avoir une longueur d'avance et être prêt à bondir afin que nous puissions réagir à l'évolution de l'environnement économique et politique.

Chers collègues, nous sommes sans cesse obligés de devoir définir ce que vaut l'adhésion à l'ACI. Pendant trop longtemps, nous avons dû répondre à cette question en nous appuyant sur l'altruisme de nos membres, en leur demandant de maintenir l'ACI en vie car nous en avons besoin. Il est temps que nous commençons à rendre cet engagement en prouvant que nous avons la motivation, l'énergie et l'imagination nécessaires pour avancer et créer une visibilité et une influence pour notre mouvement que seul un organisme mondial peut réellement atteindre. Et que ce travail se manifeste par une meilleure reconnaissance et par le soutien des décideurs et des personnes influentes au sein de l'économie, des gouvernements et des médias. C'est toute la différence que peut apporter un organisme vraiment mondial à nos membres sur le terrain.

Dans le cadre de ce programme, j'ai demandé au Directeur général d'organiser une réunion du nouveau Conseil d'administration avant que nous quittions Genève cette semaine, ce dont tous les candidats à l'élection ont été informés. Lors de cette réunion, je soumettrai des idées concernant le travail des six premiers mois de ce nouveau mandat. J'espère que nous ressortirons de cette réunion avec des décisions claires qui vous enverront un signe de changement positif et montreront notre détermination à faire la différence.

Compte-rendu préliminaire l'Assemblée générale, suite

Chers collègues, je suis personnellement convaincue qu'une organisation détenue et dirigée par ses membres ne mérite pas d'exister si elle n'est pas capable de prouver sa valeur à ses membres.

Je sais également que pour y parvenir, une organisation basée sur des services doit constamment s'adapter.

Nous ne pouvons pas rester immobiles ni, après avoir passé ces quatre dernières années à réformer l'ACI, reposer sur nos lauriers.

Je sais que la qualité des candidats à l'élection d'aujourd'hui permettra de constituer un Conseil d'administration largement de taille à relever le défi que lui a lancé l'excellent Conseil sortant, aux côtés duquel j'ai eu le privilège de servir ces quatre dernières années et qui nous lègue une ACI prête à passer à l'étape suivante de son développement.

Je suis réellement très enthousiaste à l'idée des quatre années à venir et je suis impatiente de travailler avec vous tous pour bâtir un secteur coopératif de l'économie mondiale, capable de créer un monde plus juste, un monde meilleur, un monde plus durable pour ses habitants.

Merci. »

Compte-rendu du Directeur général

La Présidente a assumé la présidence et a invité le Directeur général à rendre compte des activités de l'ACI en 2007 et 2008.

« Je suis vraiment ravi de vous présenter le compte-rendu de ces deux dernières années, tout en étant un peu triste car ce sera mon dernier. Il est cependant très difficile de le faire sans mentionner Ivano Barberini. Nous avons travaillé en très étroite collaboration ces huit dernières années et j'ai appris à respecter profondément cet homme, dont la passion pour le mouvement coopératif n'avait aucune limite. La plus grande partie de notre programme de cette semaine, et au-delà, est façonnée par l'héritage qu'il nous a laissé :

- notre campagne contre la pauvreté
- la restructuration de l'ACI
- l'Année internationale des coopératives
- la conviction de la supériorité de notre modèle d'entreprise

C'est à lui que nous devons tout ceci.

Les années 2007 et 2008 ont été principalement consacrées à restructurer l'ACI et à créer Co-operatives Europe. Suite aux Assemblées générales de Séoul et d'Oslo, un groupe de travail s'est penché sur la façon de réorganiser l'ACI pour lui donner les moyens d'affronter les difficultés du vingt-et-unième siècle.

La restructuration a été définitivement approuvée en juin 2008 à Rome, lors d'une Assemblée générale extraordinaire. Pour l'essentiel, l'Assemblée a reconnu l'ACI comme une entité mondiale fonctionnant avec un système décentralisé constitué de six parties : le siège, quatre bureaux régionaux et les organisations sectorielles. Elle a également reconnu qu'un comité

de gouvernance du Conseil d'administration devait être formé, dont la première tâche consisterait à examiner la structure et les opérations des organisations sectorielles et des comités thématiques. Ce travail se poursuit. Le changement le plus fondamental, cependant, a peut-être été la création d'un nouveau système d'adhésion basé sur le nombre de membres, et non plus sur la solidité financière. Un principe coopératif, s'il ne devait en exister qu'un ! Il en résultera incontestablement un système d'adhésion plus transparent et plus juste, grâce auquel il sera beaucoup plus facile d'attirer de nouveaux membres. En effet, en dépit de quelques problèmes de mise en route, nous constatons déjà une augmentation du nombre de membres.

L'Assemblée a également approuvé la création de quatre comités du Conseil d'administration : adhésion, audit et gestion des risques, ressources humaines et gouvernance. Bien que ces comités, qui ne comprennent que des membres du Conseil d'administration, contrôlent les fonctions quotidiennes de l'ACI, des groupes de travail, ouverts à tous les membres, ont également été créés dans les domaines des normes comptables internationales, de la législation et de la réciprocité. Bien entendu, la législation est probablement le domaine dans lequel sont posées la plupart des questions et auquel, à mon sens, nous pourrions contribuer considérablement en amenant les gouvernements à accepter la légitimité des entreprises coopératives et leur rôle sur le marché. J'ai été ravi de pouvoir assister à une réunion de ce groupe de travail hier. Le groupe de travail sur les normes comptables internationales existe depuis deux ans et commence à montrer des signes réels de progrès au niveau de son objectif visant à convaincre le Comité des normes comptables internationales que les actions coopératives doivent être acceptées à titre de participation. **En fait, j'aimerais demander à Jean-Claude Detilleux, le Président de notre groupe de travail, de développer ce point.**

Vision

Être reconnue comme l'organisation de référence, capable de faire entendre sa voix à l'échelle mondiale, et constituer un instrument de connaissances, d'expertise et d'action coordonnée pour et concernant les coopératives.

Mission

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) unit les coopératives du monde entier. Elle est la gardienne des valeurs et principes des coopératives et plaide pour leur modèle commercial économique basé sur des valeurs distinctives et qui offre également aux individus et aux communautés un instrument d'entraide et un moyen d'influer sur leur développement. L'ACI milite pour les intérêts et le succès des coopératives, en diffuse les bonnes pratiques et le savoir-faire, renforce leurs capacités et supervise leurs résultats et leurs progrès au fil du temps.

Quant au plan stratégique, il repose sur quatre objectifs dans les domaines de l'adhésion, de l'influence, du développement et de la gouvernance. Ces objectifs s'appliquent à toutes nos parties constituantes : le siège, les régions et les secteurs. C'est donc la première fois que l'ACI fonctionne de manière vraiment mondiale, le plan stratégique venant chapeauter les plans



Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Compte-rendu préliminaire l'Assemblée générale, suite

individuels de chaque partie. Notre procédure de décentralisation a permis une plus grande indépendance et une plus grande autonomie de chacun, mais il existe néanmoins un solide programme mondial.

Adhésion

- 14 nouveaux membres.
- L'ACI Amériques a lancé une assistance en ligne pour les membres.

Influence

- Une nouvelle page Web sur la démutualisation
- Lancement du site Web de Cooperatives Europe
- Journée internationale des coopératives 2007 « Valeurs et principes des coopératives pour une responsabilité sociale des entreprises »
- 86^e Journée internationale des coopératives de l'ACI 2008 « Lutter contre le changement climatique à travers l'entreprise coopérative »
- Les Émirats arabes unis et l'ACI Asie-Pacifique, Dialogue consultatif conjoint à Abou Dhabi (EAU) entre les gouvernements et les mouvements coopératifs de la région Asie-Pacifique
- Université de Bologne, remise du Sigillum Magnum, sa récompense la plus prestigieuse, au Président d'honneur de l'ACI, Ivano Barberini.
- Publication de l'OIT/ACI sur le travail des enfants
- Création d'un Conseil de direction sur le changement climatique et la durabilité
- Lancement de la pétition « Pas touche à nos coopératives » de Cooperatives Europe
- Lancement du nouveau site Web de l'ACI Afrique, www.icaafrica.coop
- Lancement de la newsletter de l'ACI Amériques en anglais

Développement

Travaux de reconstruction après le tsunami

Solidarité avec et soutien aux victimes du tremblement de terre en Chine et de la catastrophe au Myanmar

Conférence sur le développement avec le gouvernement de Fidji, l'Union coopérative de Fidji et le Programme de développement des ressources humaines de l'OIT à Fidji

Le Forum des membres de l'ACI Afrique, qui s'est tenu à Nairobi, au Kenya, a lancé la restructuration de l'ACI Afrique et a relancé le mouvement régional

Les organisations sectorielles deviennent des autorités de l'ACI 10

Gouvernance

- Premier Comité des jeunes de l'ACI pour l'Asie-Pacifique, Singapour
- Création de Cooperatives Europe comme région européenne de l'ACI
- Réunions du Conseil d'administration de l'ACI à Leon, Singapour, Paris, Genève, Washington, Rome, Lisbonne, Hanoi
- 3^e Convention des coopératives de Cooperatives Europe, Prague, République tchèque
- 15^e Conférence régionale de l'ACI Amériques, Saint Domingue, République dominicaine
- Assemblée générale de l'ACI à Singapour en octobre 2007
- Assemblée générale de Cooperatives Europe à Bruxelles, Belgique, en avril 2008
- Assemblée générale extraordinaire de l'ACI à Rome, en Italie, en juin 2008
- Conférence régionale de l'ACI Amériques, San José, Costa Rica, juillet 2008
- Conférence du Comité de recherche de l'ACI, « Le rôle des coopératives dans la promotion du développement et de la responsabilité sociale », Trento, Italie, octobre 2008
- Assemblée régionale de l'ACI Afrique, Abuja, Nigeria, novembre 2008
- Assemblée régionale de l'ACI Asie-Pacifique et réunions connexes, Hanoi, Vietnam, décembre 2008

Notre projet 300 est sur le point d'entamer une nouvelle phase, avec la création d'une base de données en ligne, qui permettra aux membres du projet 300 de mettre leurs informations à jour, améliorant ainsi l'exactitude et la rapidité de cet outil promotionnel, qui n'en deviendra que plus pertinent.

En effet, réussir à nous faire davantage connaître est probablement le plus gros défi que nous ayons à relever et la déclaration de l'Année internationale des coopératives par l'ONU nous offre sans doute le meilleur outil promotionnel que nous aurons jamais, alors merci au gouvernement mongol d'avoir œuvré en sa faveur et merci bien sûr à Ivano. Nous vous en reparlerons très prochainement, mais votre soutien est essentiel. Pour l'instant, nous attendons la confirmation que 2012 sera bien cette année.

Bien entendu, nous poursuivons notre travail avec les Nations Unies et ses agences. Suite à notre rencontre avec des représentants de la Banque mondiale, ces organismes affichent à présent une attitude bien plus positive vis-à-vis du développement coopératif. Le programme alimentaire mondial préconise le recours aux coopératives pour lutter contre la pauvreté et nous continuons à travailler sur notre Protocole

Compte-rendu préliminaire l'Assemblée générale, suite

d'accord avec l'OIT. En effet, le directeur général adjoint de l'ACI a passé deux ans détaché à 50 % auprès de l'OIT et de son unité coopérative.

Il est à noter, en particulier, les publications conjointes qui en ont résulté sur le travail des enfants et la résistance des coopératives face à la crise financière. Cette dernière publication a montré très clairement que les coopératives survivent à la crise financière bien mieux que leurs équivalents détenus par des investisseurs. Notre tâche consiste bien entendu à exploiter ces preuves et à prouver de façon concluante aux gouvernements et aux organisations internationales que les coopératives présentent une alternative bien réelle aux méthodes de maximisation des profits et de promotion personnelle des entreprises détenues par des investisseurs.

Notre Conseil d'administration est bien décidé à faire davantage connaître l'entreprise coopérative et à profiter de la situation actuelle. Nous continuons à mettre l'accent sur notre crédibilité professionnelle et c'est dans ce cadre que le premier salon commercial coopératif international (EXPO 2008) a eu lieu à Lisbonne en 2008. Il a remporté un succès certes modeste, mais néanmoins un succès, en particulier s'agissant du tout premier. Ceci a représenté un grand pas pour l'ACI, tout en restant parfaitement dans le cadre de notre stratégie visant à promouvoir l'entreprise coopérative comme le meilleur modèle d'entreprise. Je suis sûr que le prochain événement en décembre 2010 au Bangalore, en Inde, tirera parti de ce succès et montrera l'entreprise coopérative sous son meilleur jour. Les organisateurs de notre EXPO se trouvent parmi nous aujourd'hui, alors n'hésitez pas à aller leur parler et à soutenir cet événement important. Nous retirons une immense force de notre unité collective et ceci s'applique à nos objectifs économiques, mais aussi sociaux.

Mon successeur, je l'espère, concrétisera notre plan stratégique. Il se passe tant de choses pour nous en ce moment et nous devons saisir cette opportunité unique des deux mains. Notre problème, comme toujours, est de convaincre les gouvernements et les organisations internationales, tout d'abord de la taille réelle et de l'ampleur de notre mouvement, mais surtout de sa capacité à résoudre bon nombre des problèmes que connaît le monde. Comme l'a montré le mouvement aux États-Unis, nous sommes le meilleur modèle d'entreprise, mais nous devons le prouver, plus particulièrement à ceux qui pensent qu'il n'existe qu'une seule forme d'entreprise : celle détenue par les investisseurs. Et ils ne vont pas nous faciliter la tâche. Notre travail implique une dimension politique. Nous ne sommes pas une entreprise capitaliste, nous sommes une entreprise coopérative et nous proposons un moyen alternatif sérieux de faire des affaires. Nous ne devons pas avoir peur de dire, comme mes collègues britanniques l'ont montré, que lorsque nous mettons l'accent sur notre crédibilité coopérative, nous réussissons également sur le plan commercial tout en conservant nos objectifs sociaux et les gens commencent à s'en rendre compte.

J'espère que je laisse l'ACI dans une meilleure position qu'elle ne l'était en 2002. Je ne puis imaginer un meilleur moyen d'achever ma carrière dans le monde coopératif que de travailler comme Directeur général de l'ACI. Je sais que lorsque je parle à mes collègues qui sont extérieurs au mouvement de mon travail et de sa dimension internationale, j'ai du mal à les convaincre que ce travail peut être très difficile, stressant et fatigant !

Mais je reconnais que cela a été un privilège de travailler pour vous tous, chers membres du Conseil, et en particulier, mes collègues de travail au niveau régional et mondial.

Merci de m'avoir donné cette chance. »

Son compte-rendu a été approuvé au moyen des cartes.

Situation financière de l'ACI et approbation des comptes 2007 et 2008

Le Président du Comité d'audit et de gestion des risques, M. Surinder Kumar Jakhar, a présenté le rapport financier de l'ACI et a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les comptes audités des années 2007 et 2008.

Après quelques questions, l'Assemblée générale a approuvé les comptes annuels de l'ACI pour les années 2007 et 2008 ainsi que le compte-rendu du Président du Comité d'audit et de gestion des risques.

Élection du Conseil d'administration

Le Président du Comité d'élections, Alban D'Amours, a expliqué à l'Assemblée les procédures d'élection et a invité chacun des 25 candidats à l'élection suivants à s'adresser brièvement à l'Assemblée.

Alban D'Amours a ensuite demandé aux représentants des membres de voter.

veuillez trouver la table sur la page 12

Membres se retirant

La Présidente a demandé aux membres du Conseil d'administration qui ne souhaitaient pas être réélus de s'approcher de l'estrade afin que l'assistance leur témoigne sa reconnaissance pour leur travail et leur engagement au cours de ces années. Il s'agissait des membres suivants :

- Alban D'Amours
- Gun-Britt Martensson
- Isami Myata (absent)
- Juan Carlos Mejia Cuartas

Un certificat et un petit cadeau leur ont été remis.

Compte-rendu des élections

La Présidente a demandé à Alban D'Amours, en sa qualité de Président du Comité d'élections, d'annoncer les résultats de l'élection.

M. D'Amours a annoncé que 618 voix avaient été distribuées et que 608 voix se sont prononcées, dont 4 ont été invalidées. Il a ensuite déclaré que les candidats suivants, en caractères gras, (page 13) avaient été élus membres du Conseil d'administration de l'ACI pour une durée de quatre ans :

La Présidente a ensuite félicité les candidats élus et s'est dite impatiente de travailler avec le nouveau Conseil d'administration.



Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Compte-rendu préliminaire l'Assemblée générale, suite

Liste des candidates

	Candidate	Organisation	Pais
1	Ms Kathy Bardswick,	Canadian Co-operative Association (CCA)	Canada
2	Mr Deepak Prakash Baskota	National Co-operative Federation (NCF)	Nepal
3	Mr Won-Byong Choi	National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	Korea
4	Mr Jean-Claude Detilleux	Groupement National de la Coopération (GNC)	France
5	Mr Steinar Dvergsdal	Federation of Norwegian Agricultural Co-operatives	Norway
6	Mr Juan Carlos Fissore	Confederación Cooperativa de la República Argentina (COOPERAR)	Argentina
7	Ms Hajah Armi Zainudin	National Co-operative Union of Malaysia (ANGKASA)	Malaysia
8	Mr Paul Hazen	National Co-operative Business Association (NCBA)	USA
9	Mr Lennart Hjalmarson	Kooperativa Förbundet KF / HSB / Riksbyggen	Sweden
10	Mr Surinder Kumar Jakhar	Indian Farmers Fertiliser Co-operative Limited IFFCO / Indian Farm Forestry Development Co-operative IFFDC	India
11	Mr Evgeny Kuznetsov	Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation (Centrosoyuz)	Russia
12	Mr Mamoru Moteki	Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-Zenchu)	Japan
13	Mr Janusz Paszkowski	Nat'l Assoc. of Co-op Savings & Credit Unions / Nat'l Auditing Union of Workers' Co-ops / SPOLEM	Poland
14	Mr Felice Scalvini	AGCI / CONFSCOOPERATIVE / Legacoop	Italy
15	Ms Lourdes Ortellado Sienra	Cooperativa Universitaria Ltda.	Paraguay
16	Mr Seah Kian Peng	Singapore National Co-operative Federation (SNCF)	Singapore
17	Mr Muhammad Sharif Bhajji	Karachi Co-operative Housing Societies Union	Pakistan
18	Mr Petar Ivanov Stefanov	Central Co-operative Union (CCU)	Bulgaria
19	Mr Thomas Tar (absent)	Co-operative Federation of Nigeria (CFN)	Nigeria
20	Mr Ilhami Teke	Central Union of Turkish Agricultural Credit Co-operatives	Turkey
21	Mr Americo Utumi	Organisation of Co-operatives of Brazil (OCB)	Brazil
22	Mr Len Wardle	Co-operative Group / Co-operatives ^{UK}	United Kingdom
1	Mr Jean-Louis Bancel	Nominated by the Sectoral Organisations	France
2	Ms Anne Santamäki	Nominated by the Sectoral Organisations	Finland
1	Mr. José Antonio Chávez Villanueva	Nominated by Youth Co-operators	Mexico

Compte-rendu préliminaire l'Assemblée générale, suite

Resultats des elections

Candidate	Organisation	Votes	Classe-
Ms Kathy Bardswick,	Canadian Co-operative Association (CCA)	518	1
Mr Deepak Prakash Baskota	National Co-operative Federation (NCF)	185	20
Mr Won-Byong Choi	National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	332	14
Mr Jean-Claude Detilleux	Groupe National de la Coopération (GNC)	428	8
Mr Steinar Dvergsdal	Federation of Norwegian Agricultural Co-operatives	255	17
Mr Juan Carlos Fissore	Confederación Cooperativa de la República Argentina (COOPERAR)	246	18
Ms Hajah Armi Zainudin	National Co-operative Union of Malaysia (ANGKASA)	370	13
Mr Paul Hazen	National Co-operative Business Association (NCBA)	469	3
Mr Lennart Hjalmarson	Kooperativa Förbundet KF / HSB / Riksbyggen	454	4
Mr Surinder Kumar Jakhar	Indian Farmers Fertiliser Co-operative Limited IFFCO / Indian Farm Forestry Development Co-operative IFFDC	545	2
Mr Evgeny Kuznetsov	Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation (Centrosoyuz)	434	6
Mr Mamoru Moteki	Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-Zenchu)	444	5
Mr Janusz Paszkowski	Nat'l Assoc. of Co-op Savings & Credit Unions / Nat'l Auditing Union of Workers' Co-ops / SPOLEM	277	16
Mr Felice Scalvini	AGCI / CONFCOOPERATIVE / Legacoop	434	6
Ms Lourdes Ortellado Sienna	Cooperativa Universitaria Ltda.	378	12
Mr Seah Kian Peng	Singapore National Co-operative Federation (SNCF)	402	11
Mr Muhammad Sharif Bhajji	Karachi Co-operative Housing Societies Union	111	22
Mr Petar Ivanov Stefanov	Central Co-operative Union (CCU)	286	15
Mr Thomas Tar (absent)	Co-operative Federation of Nigeria (CFN)	195	19
Mr Ilhami Teke	Central Union of Turkish Agricultural Credit Co-operatives	139	21
Mr Americo Utumi	Organisation of Co-operatives of Brazil (OCB)	425	9
Mr Len Wardle	Co-operative Group / Co-operatives^{UK}	416	10
Mr Jean-Louis Bancel	Nominated by the Sectoral Organisations	542	elected
Ms Anne Santamäki	Nominated by the Sectoral Organisations	552	elected
Mr. José Antonio Chávez	Nominated by Youth Co-operators	572	elected



Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Compte-rendu préliminaire l'Assemblée générale, suite

La sectorisation et la mise en œuvre du compte-rendu sur la restructuration de l'ACI

La Présidente a invité la Présidente du Comité de gouvernance, Gun-Britt Martensson, à présenter le compte-rendu de son comité. Mme Martensson a présenté son compte-rendu en deux parties : la sectorisation et les amendements faits au Règlement et aux Statuts de l'ACI.

Après discussion, son compte-rendu et les amendements au Règlement et aux Statuts de l'ACI, tels qu'ils ont été transmis à l'Assemblée, ont été approuvés à l'unanimité. Les nouvelles règles pour la région Amériques qui ont été transmises ont également été approuvées.

Motions

Les motions suivantes ont été adoptées :

Les coopératives et le désarmement nucléaire

L'ACI lors de son Assemblée générale à Genève le 20 novembre 2009

NOTANT que vingt ans se sont écoulés depuis la fin de la Guerre froide et qu'à l'époque, on pensait que le monde en aurait fini avec le stress de la guerre et qu'une nouvelle ère de paix et de richesse s'ouvrirait,

CONSCIENTE qu'en raison des inégalités économiques, le nombre de différends et de conflits ne cessera de croître à travers le monde, empêchant ainsi à la paix de s'imposer à l'échelle internationale,

NOTANT EN OUTRE que les pandémies, les catastrophes naturelles, la famine et la pauvreté, le changement climatique et la diminution de la diversité biologique ne feront qu'accroître l'instabilité,

RECONNAISSANT que nous vivons à une époque propice au rassemblement en tant que coopérateurs animés d'une même philosophie, pour nous permettre d'affronter les difficultés de notre temps,

AFFIRMANT qu'aujourd'hui plus que jamais auparavant, le monde a besoin de coopération,

NOTANT que depuis plus de 60 ans, l'existence des armes nucléaires constitue, avec le réchauffement climatique, l'un des plus gros défis pour l'humanité,

NOTANT EN OUTRE que ces armes nucléaires peuvent anéantir toute vie sur notre planète,

INQUIÈTE qu'en dépit des efforts permanents des leaders mondiaux et des lauréats du Prix Nobel de la Paix et des mouvements populaires appelant à lutter constamment dans le monde aujourd'hui pour le désarmement nucléaire et l'élimination complète des armes nucléaires, on constate toujours une prolifération des armes nucléaires et un risque croissant de recours à ces armes,

CONSCIENTE qu'en 2010, les États membres du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) tiendront une conférence d'examen du traité,

APPELLE les organisations membres de l'ACI à faire pression sur leurs gouvernements pour les amener à prendre des mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire et de la destruction des armes nucléaires,

EXHORTE les coopérateurs du monde entier à lancer un appel en faveur de l'éradication de la famine et de la pauvreté, à appeler à la stabilisation du monde et à la prospérité et à bâtir un monde en paix sans armes nucléaires.

Les coopératives et la paix

L'ACI lors de son Assemblée générale à Genève le 20 novembre 2009

RAPPELANT que la paix dans le monde est un objectif que partage l'humanité entière, mais que la paix sur Terre est un objectif encore loin d'être atteint,

CONSCIENTE que la violence et la haine menacent la paix entre les groupes et les communautés, tout autant qu'entre les nations et les États,

RÉAFFIRMANT que la compréhension, la confiance et les efforts communs sont des éléments essentiels pour une résolution pacifique des conflits,

RAPPELANT qu'en réalité, on ne peut parvenir à une paix constante que lorsque la résolution des conflits est liée au développement humain durable, de sorte que la paix apporte aux peuples une vie meilleure aujourd'hui et davantage d'espoir pour demain,

RAPPELANT que l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) s'efforce de faire progresser la paix depuis sa création en 1895,

SOULIGNANT que la pensée coopérative est ancrée dans la quête d'un monde plus pacifique et que les valeurs coopératives font avancer cette quête,

NOTANT que l'ACI et ses coopératives membres ont réussi à engager et à rassembler des gens divisés par des différences sociales, économiques, culturelles, politiques et religieuses, à travers des projets et des organisations dédiés au bien de tous,

RÉAFFIRMANT qu'en mettant l'accent sur l'intégration et les procédures démocratiques, le modèle coopératif s'est révélé être un moyen efficace de réduire les tensions au sein des communautés, des nations et des régions,

CONSIDÉRANT que les coopératives et les organisations coopératives sont capables d'élaborer et de soutenir des initiatives de rapprochement des peuples, essentielles pour atteindre la paix,

CONSIDÉRANT EN OUTRE que les coopératives et les organisations coopératives peuvent agir comme intermédiaires dans la création d'un lien entre le développement humain durable et la résolution des conflits,

RÉAFFIRME son engagement de longue date et permanent à faire progresser la paix partout dans le monde et réitère qu'elle est prête à y contribuer activement,

APPELLE les institutions œuvrant en faveur du maintien de la

Compte-rendu préliminaire l'Assemblée générale, suite

paix (agences internationales, gouvernements et organisations de la société civile) à reconnaître l'ACI et le mouvement coopératif comme des partenaires efficaces à la table des artisans de la paix,

ENCOURAGE les coopératives du monde entier à développer davantage leurs activités en faveur de la paix et à faire connaître davantage leurs efforts de promotion de la paix et de l'intégration sociale.

Le programme coopératif sur le changement climatique

L'ACI lors de son Assemblée générale à Genève le 20 novembre 2009

RAPPELANT que l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) représente 1 milliard de coopérateurs à travers le monde, actifs dans de nombreux secteurs importants de l'économie mondiale, comme l'agriculture, la production alimentaire et la pêche, l'énergie, la communication, les banques et les assurances, le logement, la santé et la protection sociale, ainsi que dans la distribution de biens et services en tant que coopératives de consommateurs,

RAPPELANT que l'ACI est la plus grande organisation non gouvernementale en termes de membres reconnue par les Nations Unies,

NOTANT que l'ACI est parfaitement qualifiée pour comprendre les questions complexes qu'implique la menace du changement climatique à laquelle fait face le monde, en se plaçant du point de vue des pays et des secteurs de l'économie de ses membres,

SOULIGNANT que l'ensemble des valeurs coopératives, et en particulier celles de l'équité et de la responsabilité sociale, incite à une action coopérative sur le changement climatique,

LANCE l'appel urgent ci-dessous aux Nations Unies et aux gouvernements de tous les pays participant à la Conférence sur le changement climatique (15e Conférence des parties), à Copenhague en décembre 2009, pour leur demander de faire en sorte que les négociations sur le climat mondial aboutissent à un accord équitable, ambitieux et ayant force de loi, en :

- Reconnaissant que si le réchauffement climatique devait être de plus de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, chiffre qui devrait être atteint au cours de ce siècle, cela aurait des conséquences désastreuses pour de nombreuses personnes et de nombreux pays ;
- S'engageant à atteindre un pic des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2020 au plus tard (et de préférence avant) et à les réduire d'au moins 50 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050 ;
- Pour les pays développés, en reconnaissant leur contribution historique au réchauffement climatique et en s'engageant à réduire les émissions d'au moins 80 % par rapport à 1990 d'ici 2050, en fixant des cibles intermédiaires ambitieuses ;
- Pour les pays en voie de développement, en s'engageant à Copenhague à accroître considérablement leur efficacité

énergétique, à diminuer leur intensité carbone et à réduire les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO2 au cours des 2 prochaines décennies, à soutenir le développement durable et à viser une importante réduction des émissions de leurs activités courantes ;

- Reconnaissant que les impacts du changement climatique résultent principalement des émissions passées des pays développés et qu'à moins qu'on ne parvienne à alléger le fardeau de la pauvreté dans les nations en voie de développement grâce à un important soutien financier visant à limiter, à adapter et à réduire la déforestation, la capacité des pays en voie de développement à soutenir le développement durable pourrait bien diminuer, au détriment économique et environnemental de tous,

APPELLE les membres de l'ACI à transmettre ce message à leurs gouvernements en leur demandant d'agir.

L'entreprise coopérative et la crise économique

L'ACI lors de son Assemblée générale à Genève le 20 novembre 2009

CONSCIENTE du fait que les conditions économiques se sont rapidement détériorées à l'échelle mondiale depuis la crise financière de 2008,

RAPPELANT que le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce que le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de l'ensemble de la planète devienne négatif pour la première fois depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, au vu de la situation qui prend des allures de crise économique,

CONSIDÉRANT que cette crise, imputable à une quête de profits alimentée par un fondamentalisme de marché excessif, a fait baisser les bénéfices des sociétés, a détruit des emplois et a eu un impact sur les coopératives, touchant directement les activités de production et le quotidien des membres coopératifs et entraînant des difficultés financières pour les coopératives,

RECONNAISSANT qu'en dépit de ceci, les coopératives résistent mieux aux crises que les sociétés détenues par des investisseurs,

APPELLE les membres de l'ACI et les coopératives du monde entier à diffuser largement au public, y compris aux personnes non membres d'une coopérative, des informations sur la valeur du modèle d'entreprise coopératif, comme étant un modèle d'entreprise volontaire et démocratique qui répond aux besoins des gens et protège les activités de production et les moyens de subsistance des membres coopératifs,

EXHORTE les coopératives à adopter une gestion organisationnelle et commerciale cohérente avec leurs valeurs et leurs principes coopératifs,

SALUE les efforts faits par les dirigeants du mouvement coopératif pour prendre des mesures visant à améliorer la gestion coopérative et à accroître l'efficacité tout en cultivant de nouvelles activités,

¹⁵ **EXHORTE** les coopératives à collaborer avec leurs



Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Compte-rendu préliminaire l'Assemblée générale, suite

communautés et à ne s'épargner aucun effort pour maintenir et créer des emplois et soutenir le développement durable des communautés,

AFFIRME que grâce à ces efforts, les coopératives pourront promouvoir le recrutement de nouveaux membres et amener les membres à utiliser et à participer davantage à leurs coopératives,

SALUE les divers efforts et réseaux de collaboration développés dans les communautés pour élargir le nouveau cercle de la coopération, et

APPELLE les membres de l'ACI à coopérer davantage avec les coopératives plus vulnérables des pays en voie de développement.

Vers une économie des énergies renouvelables

L'ACI lors de son Assemblée générale à Genève le 20 novembre 2009

RECONNAISSANT que le monde fait face à des menaces sans précédent de faillite économique mondiale, à la hausse du prix des énergies et aux impacts en temps réel du changement climatique sur les écosystèmes de la planète, et en particulier sur l'agriculture et la production alimentaire,

RECONNAISSANT que les décideurs n'ont ni une vision économique claire et ni un plan d'action qui leur permettraient de relever les défis d'une reprise économique mondiale, d'une sécurité énergétique et du changement climatique pour le XXI^e siècle,

NOTANT que les formes d'énergies renouvelables, comme le solaire, le vent, l'hydroélectrique, la géothermie et la biomasse, deviennent de plus en plus compétitives et que pour optimiser le potentiel des énergies renouvelables intermittentes, il faudra améliorer l'infrastructure énergétique et développer des technologies de stockage,

NOTANT EN OUTRE que les bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels à travers le monde consomment une grande partie de toutes les énergies produites et offrent donc une opportunité non négligeable d'innovation énergétique par le biais de l'amélioration de l'efficacité et de la production sur place,

CONSIDÉRANT qu'une reconfiguration du réseau d'électricité profitant des nouvelles technologies de communication permettra aux entreprises et aux personnes de bien mieux contrôler leur future consommation d'énergie,

CROYANT que si des millions de personnes et de communautés à travers le monde prennent le contrôle de leur propre avenir sur le plan énergétique en s'engageant, au niveau local, à utiliser les technologies des énergies renouvelables et à améliorer leur efficacité énergétique, il en résultera un profond changement dans la configuration du pouvoir, avec des peuples locaux moins soumis à la volonté des décisions prises loin de chez eux et des communautés davantage capables de produire des biens et des services localement, contribuant ainsi à une

démocratisation du secteur énergétique et à un développement économique durable à travers le monde,

RECONNAISSANT que les coopératives, avec leur ensemble unique de valeurs et de principes, ainsi qu'avec leur couverture géographique, sont particulièrement bien placées pour mener cette initiative,

APPELLE les membres de l'ACI et le mouvement coopératif mondial à jouer un rôle central dans la promotion de nouveaux cadres pour la démocratisation des énergies en invitant les coopératives de tous les secteurs à encourager la mise en œuvre d'une vision des énergies renouvelables/de l'efficacité énergétique.

Invitation à la prochaine Assemblée générale

La Présidente a invité Ramon Imperial Zuniga, du Mexique, à convier l'Assemblée à la prochaine Assemblée générale de l'ACI en 2011. L'Assemblée a approuvé par des applaudissements.

Prix Rochdale

La Présidente a rappelé à l'Assemblée que le Prix Rochdale de cette année a été attribué à titre posthume à Ivano Barberini et qu'une cérémonie aura lieu au dîner de gala de ce soir en présence de l'épouse et de la fille d'Ivano, ainsi que de Juan Somavia, Directeur général de l'OIT, invités d'honneur.

Clôture des affaires statutaires de l'Assemblée générale

La Présidente a ensuite déclaré que l'heure était venue de clôturer l'Assemblée générale. Au nom de l'Assemblée, elle a exprimé sa profonde gratitude au personnel de l'ACI pour ses efforts considérables. Elle a déclaré que grâce aux dispositions efficaces qui avaient été prises, cette réunion avait été un succès. Elle a remercié en particulier Maria Elena Chavez Hertig et son comité d'organisation pour leur dur travail. Des remerciements ont également été adressés aux interprètes qui ont facilité les discussions et apporté leur aide durant la réunion.

Pour finir, elle a remercié les membres de l'ACI qui étaient venus à Genève en si grand nombre, ajoutant que c'était uniquement grâce à leur soutien permanent que l'ACI pouvait remplir son rôle et que c'était grâce à eux que l'ACI existait. Elle a dit espérer que cette réunion leur avait semblé utile et intéressante et a ajouté qu'elle comptait sur eux pour mettre en œuvre les décisions prises ensemble, que l'avenir de la coopération était entre les mains de l'Assemblée, à qui elle a demandé de s'unir pour apporter une différence coopérative aux membres, aux communautés, aux nations et aux régions du monde.

Les membres du Conseil d'administration nouvellement élus ont été priés de rester dans la salle pour une brève réunion.

En tant que commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de l'Alliance Coopérative Internationale, qui comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état des fonds et réserves et les remarques pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été audités par d'autres commissaires aux comptes.

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2009

À l'attention du Conseil d'administration de l'Association

Alliance Coopérative Internationale

Genève

Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2009 (pour l'exercice clos le 31.12.2009)

16 avril 2010 11549/21506091/30-4-1

Rapport du commissaire aux comptes à l'attention du Conseil d'administration de l'Association Alliance Coopérative Internationale

En tant que commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de l'Alliance Coopérative Internationale, qui comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état des fonds et réserves et les remarques pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été audités par d'autres commissaires aux comptes.

Responsabilité du Conseil d'administration de l'Association

Le Conseil d'administration est tenu de préparer les états financiers conformément aux exigences du droit suisse et aux statuts. Cette responsabilité inclut de concevoir, de mettre en place et de maintenir un système de contrôle interne permettant de préparer des états financiers ne contenant aucune inexactitude importante résultant d'une fraude ou d'une erreur. Le Conseil d'administration est en outre tenu de sélectionner et d'appliquer des politiques comptables appropriées et de réaliser des estimations comptables raisonnables au vu des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons procédé à cet audit conformément au droit suisse et aux normes suisses relatives aux audits. Ces normes nous imposent de prévoir et d'effectuer l'audit afin de nous assurer de manière raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude importante.

Un audit implique d'exécuter des procédures visant à obtenir des informations probantes sur les montants et les informations qui figurent sur les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du commissaire aux comptes, y compris de l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une erreur. Pour évaluer ces risques, le commissaire aux comptes examine le système de contrôle interne utilisé par l'entité pour préparer les états financiers afin d'établir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité. Un audit inclut également d'évaluer la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables faites, mais aussi d'évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que les informations

probantes que nous avons obtenues sont appropriées et suffisantes pour nous permettre de baser notre opinion dessus.

Opinion

Selon notre opinion, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont conformes au droit suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres exigences juridiques

Nous confirmons que nous répondons aux exigences juridiques relatives à l'octroi des licences, conformément à l'Auditor Oversight Act (AOA) et à l'indépendance (article 728 du Code suisse des obligations (CO)) et qu'il n'existe aucune circonstance incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a paragraphe 1 alinéa 3 du CO et à la norme suisse 890 relative aux audits, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne, conçu en vue de préparer les états financiers selon les instructions du Conseil d'administration de l'Association.

Nous recommandons l'approbation des états financiers qui vous ont été soumis.

Genève le 16 April 2010

BDO Ltd

Matthias Paffrath pp. Alexandre Ogay

Expert en audits agréé Expert en audits agréé
(Commissaire aux comptes en charge)

Pièces jointes: États financiers (bilan, compte de résultat, état des fonds et réserves et remarques)

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2009, *suite*

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

BILAN

31 décembre 2009

	<u>Remarques</u>	<u>31/12/2009</u> CHF	<u>31/12/2008</u> CHF
<u>Actifs</u>			
<i>Actifs à court terme</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	3 391 750	3 583 801
Comptes clients et avances		610 083	217 040
Remboursements anticipés		42 341	42 721
<i>Total des actifs à court terme</i>		4 044 174	3 843 562
<i>Actifs à long terme</i>			
Immobilisations corporelles, nettes		11 018	24 671
Dépôts et cautionnements	4	27 426	29 841
Participations	5	10 400	10 600
<i>Total des actifs à long terme</i>		48 844	65 112
<i>Total des actifs</i>		4 093 018	3 908 674
<u>Passifs, fonds et réserves</u>			
<i>Passifs</i>			
Sommes allouées aux organisations internes		399 032	378 226
Comptes fournisseurs		189 403	128 430
Régularisations		416 279	631 206
Provisions	8	163 237	198 884
Soutien au développement reporté		1 259 364	798 787
Cotisations reportées		75 251	212 674
<i>Total des passifs</i>		2 502 566	2 348 207
<i>Fonds et réserves</i>			
Excédant accumulé		1 474 833	1 317 318
Fonds spécial	7	85 634	85 634
Écarts de conversion cumulés		-	-
Excédant net pour l'exercice		29 985	157 515
<i>Total des fonds et réserves</i>		1 590 452	1 560 467
<i>Total des passifs, fonds et réserves</i>		4 093 018	3 908 674

Voir remarques jointes.

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2009, *suite*

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE
COMPTE DE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

	<u>Remarques</u>	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
<u>Recettes</u>			
Cotisations		2 520 507	2 776 316
Recettes des réunions		666 632	673 941
Contributions administratives		130 647	126 953
Couverture des dépenses		53 375	108 000
Produits financiers		12 907	64 438
Contributions et dons financiers spéciaux		14 610	54 007
Autres recettes		154 274	132 377
Total des recettes		3 552 952	3 936 032
<u>Dépenses</u>			
Frais de personnel		(1 635 470)	(1 826 544)
Frais de déplacement		(210 004)	(182 421)
Frais de locaux et de bureau		(252 026)	(242 252)
Informatique et télécommunications		(199 737)	(289 589)
Services externes		(780 692)	(858 584)
Frais de réunions		(395 440)	(322 433)
Charges financières		(11 240)	(7 271)
Dépréciation et amortissement		(18 199)	(20 871)
Pertes de change		(8 153)	(10 554)
Autres dépenses		(12 000)	(18 000)
Total des dépenses		(3 522 961)	(3 778 519)
Excédant d'exploitation		29 991	157 513
Activité de développement			
Fonds consacrés au développement		929 962	1 674 624
Soutien aux projets		(929 968)	(1 674 622)
Résultat de l'activité de développement		(6)	2
Excédant net pour l'exercice		29 985	157 515

Voir remarques jointes



Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2009, suite

Remarques sur les États financiers - 31 Décembre 2009

Remarque 1 – Statut et objectifs

L'Alliance Coopérative Internationale (« l'ACI ») est une organisation non gouvernementale indépendante qui regroupe, représente et assiste les coopératives du monde entier. En 1946, l'ACI a été l'une des premières organisations non gouvernementales à se voir accorder un Statut consultatif auprès des Nations Unies. Aujourd'hui, elle possède un Statut consultatif de catégorie générale auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Fin 2009, l'ACI se compose d'un siège et de trois bureaux régionaux (« divisions »).

Siège

Route des Morillons 15
1218 Grand-Saconnex, Suisse

Bureaux régionaux : Asie-Pacifique Afrique
Amériques

New Delhi, Inde

Nairobi, Kenya

San José, Costa Rica

Depuis le 1er janvier 2007, un protocole d'accord signé a été mis en place pour officialiser la relation entre l'ACI et Cooperatives Europe ASBL, qui est devenue la région européenne de l'ACI.

Une Assemblée générale extraordinaire a été convoquée en juin 2008 afin d'examiner le compte-rendu du Conseil d'administration de l'ACI sur la restructuration et les amendements au Règlement, politiques, procédures et règlement intérieur de l'ACI. L'Assemblée générale a approuvé les propositions de restructuration et les nouveaux Statuts et Règlement de l'ACI, en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

L'ACI est organisée comme une association, une personne morale régie par les articles 60-79 du Code civil suisse. Au 31 décembre 2009, l'ACI employait 23 personnes (2008 : 22 personnes), dont 7 (2008 : 7) employées au siège. L'ACI sert les objectifs suivants :

- a. promouvoir le mouvement coopératif mondial, sur la base de l'entraide et de la démocratie ;
- b. promouvoir et protéger les valeurs et les principes coopératifs ;
- c. faciliter le développement de relations économiques et autres mutuellement bénéfiques entre ses organisations membres ;
- d. promouvoir le développement humain durable et favoriser la progression économique et sociale des personnes, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité dans le monde ;
- e. promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les prises de décisions et les activités au sein du mouvement coopératif.

Remarque 2 - Résumé des politiques comptables pertinentes

Les politiques comptables ont été systématiquement appliquées par l'ACI.

a. Convention comptable

Ces états financiers ont été préparés conformément au droit suisse.

b. Fonds consacrés au développement

Les fonds reçus des partenaires de développement de l'ACI sont reportés, au niveau de la comptabilité et de la soumission des informations, comme soutien au développement reporté, et sont passés en charges dans les éléments relatifs au développement du compte de résultat sur la durée du projet concerné.

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2009, *suite*

c. Conversion des devises étrangères

Les registres comptables de l'ACI sont tenus en francs suisses (CHF). Toutes les transactions en devises étrangères sont converties en francs suisses au taux prévalant à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires dans d'autres devises restant à la date du bilan sont convertis au taux approprié en fin d'exercice. Les écarts résultant de la conversion de fin d'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat s'ils sont négatifs, et reportés sur le bilan s'ils sont positifs.

Les actifs et les passifs des bureaux régionaux sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les comptes de résultat des bureaux régionaux sont convertis aux taux de change moyens pondérés pour l'exercice. Les écarts résultant de la conversion en fin d'exercice sont imputés directement aux fonds et réserves.

d. Comptabilisation des recettes

Tout comme de nombreuses organisations à but non lucratif, l'ACI suit la méthode des encaissements pour la comptabilisation des cotisations des membres et des recettes supplémentaires. Les produits financiers sont consignés en comptabilité d'exercice. Les autres recettes, y compris les recettes provenant des publications et des services, sont comptabilisées à la date à laquelle les publications sont remises et les services sont fournis. Toutes les dépenses sont comptabilisées en comptabilité d'exercice.

Les fonds reçus à des fins précises ne sont comptabilisés que lorsque les ressources sont dépensées à ces fins précises. En attendant, ils sont comptabilisés comme soutien au développement reporté.

Les événements d'une durée de deux ans sont affectés aux deux exercices et comptabilisés comme « Régularisations » dans le bilan.

e. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par l'ACI sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimée de l'actif, comme suit :

Équipements et mobilier de bureau 3 à 4 ans

Véhicules motorisés 3 ans

Les immobilisations corporelles acquises à l'aide des fonds des donateurs pour soutenir des projets précis sont entièrement amorties durant l'année de leur acquisition. L'amortissement est inclus dans la catégorie du soutien aux projets de développement.

f. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont indiqués à leur coût d'acquisition et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur la période estimée durant laquelle il est prévu d'en tirer des bénéfices, comme suit :

Logiciels 3 à 4 ans

Les actifs incorporels acquis à l'aide des fonds des donateurs pour soutenir des projets précis sont entièrement amortis durant l'année de leur acquisition. L'amortissement est inclus dans la catégorie du soutien aux projets de développement

g. Régimes de retraite

Certains responsables et employés de l'ACI sont couverts par plusieurs régimes de retraite contributifs distincts ou leur équivalent dans les bureaux régionaux. Les cotisations sont calculées en fonction des réglementations et des lois locales respectives relatives aux régimes de retraite. Les cotisations de retraite de l'ACI pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 se sont montées à 122 147 CHF (154 393 CHF en 2008) et sont comptabilisées en charges à la date d'échéance des cotisations.

h. Impôt sur le revenu

En Suisse, l'ACI a le statut d'association constituée comme une personne morale régie par les articles 60-79 du Code civil suisse et, à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu suisse.

Aux termes d'un accord conclu entre l'ACI et le gouvernement kényan, le bureau régional d'Afrique est exonéré d'impôt. En raison de ses activités à but non lucratif en Inde et au Costa Rica, l'ACI n'est pas imposable dans ces pays.

i. Contributions sous forme d'installations et de services

Les installations et les services fournis par des membres ou par des tierces personnes qui peuvent être évalués précisément sont comptabilisés comme recettes, tandis que ceux qui ne peuvent être évalués précisément ne sont pas inclus dans les états financiers.



Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2009, suite

j. Bail

Les baux selon lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et bénéfices liés à la possession de l'actif sont classés comme baux d'exploitation. Les paiements des baux d'exploitation sont comptabilisés comme une dépense dans le compte de résultat selon un amortissement linéaire sur la durée du bail.

Remarque 3 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les comptes courants bancaires et les dépôts à court terme. L'ACI considère les espèces et tous les placements liquides d'une échéance initiale de trois mois ou moins comme des équivalents de trésorerie. La partie encaisse affectée fait référence aux gratifications/pensions accumulées et aux fonds que l'ACI gère pour le compte des organisations sectorielles et des comités thématiques.

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
	CHF	CHF
Encaisse et comptes courants	2 668 244	2 803 929
Encaisse affectée	650 928	708 211
Dépôts à court terme	72 579	71 661
	3 391 750	3 583 801

Remarque 4 – Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements représentent les dépôts sur loyer versés dans le cadre de baux de locaux, de services de messagerie et des logements de certains employés.

Remarque 5 - Participations

Au cours de l'année 2008, l'ACI a pris des participations et a investi l'équivalent de 10 400 CHF, par l'intermédiaire de son bureau régional des Amériques, dans l'université Fundepros Alma Mater au Costa Rica, détenue par le Consorcio Grupo Empresarial Cooperativo de Servicios Educativos R.L. (GECSE R.L.). L'ACI possède un siège au Conseil d'administration de GECSE R.L.

Remarque 6 – Contributions et dons financiers spéciaux

Durant l'année 2008, certains membres de l'ACI ont fait des dons spéciaux d'un montant total de 54 007 CHF, principalement pour contribuer au projet Global 300. Ces contributions spéciales ne sont pas remboursables et ont été affectées au projet. Elles ont été classées comme « contributions et dons financiers spéciaux » dans le compte de résultat. [Remarque 7 – Affectation au \(utilisation du\) fonds spécial](#)

Le 15 novembre 2009, le Conseil d'administration de l'ACI a accepté de couvrir le déficit attendu de Cooperatives Europe ASBL pour 2009 à l'aide du fonds spécial de l'ACI. Le déficit final de Cooperatives Europe ASBL s'est monté à 31 000 EUR (env. 45 000 CHF), qui ont été transférés sur un compte bancaire de Cooperative à Bruxelles le 1er avril 2010. L'impact sur l'état financier de l'ACI apparaîtra donc en 2010.

Remarque 8 - Provisions

	<u>31/12/2008</u>	<u>Ajouts</u>	<u>Utilisation</u>	<u>31/12/2009</u>
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds du Président	-	2 000	(2 000)	-
Catastrophe en Asie (tsunami)	55 477		(45 071)	10 405
Fonds pour le tourisme responsable et social	86 478	1 055	(2 160)	85 373
Provisions pour fluctuations	56 930	5 745		62 675
Autres provisions	-	4 784		4 784
	198 884	13 584	(49 231)	163 237

Remarque 9 - Engagements

Au 31 décembre 2009, l'ACI est engagée au regard de contrats de location pour un montant de 64 095 CHF (6 mois) et de 15 363 CHF (27 mois) de location de photocopieuse.

En décembre 2009, l'ACI a conclu des contrats d'option à terme en dollars (USD), d'un montant de 400 000 CHF, devant être livrés

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2009, *suite*

et payés en quatre versements partiels au cours de l'exercice 2010.

Remarque 10 – Analyse des risques et système de contrôle interne

L'Association a procédé à une évaluation des risques durant l'année 2008, sous la supervision et la responsabilité du Conseil d'administration de l'Association. La direction de l'Association a vérifié en 2009 que l'évaluation des risques et le système de contrôle interne associé étaient toujours valides pour 2009. Le Comité d'audit et de gestion des risques validera l'évaluation des risques durant l'année 2010.

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2010

À l'attention du Conseil d'administration de l'Association

Alliance Coopérative Internationale

Genève

Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2010 (pour l'exercice clos le 31.12.10)

21 avril 2011

11659/21506091//30-4-1

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons procédé à cet audit conformément au droit suisse et aux normes suisses relatives aux audits. Ces normes nous imposent de prévoir et d'effectuer l'audit afin de nous assurer de manière raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude importante.

Un audit implique d'exécuter des procédures visant à obtenir des informations probantes sur les montants et les informations qui figurent sur les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du commissaire aux comptes, y compris de l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une erreur. Pour évaluer ces risques, le commissaire aux comptes examine le système de contrôle interne utilisé par l'entité pour préparer les états financiers afin d'établir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité. Un audit inclut également d'évaluer la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables faites, mais aussi d'évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que les informations probantes que nous avons obtenues sont appropriées et suffisantes pour nous permettre de baser notre opinion dessus.

Opinion

Selon notre opinion, les états financiers de l'exercice clos le 31.12.10 sont conformes au droit suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres exigences juridiques

Nous confirmons que nous répondons aux exigences juridiques relatives à l'octroi des licences, conformément à l'Auditor Oversight Act (AOA) et à l'indépendance (article 728 du Code suisse des obligations (CO)) et qu'il n'existe aucune circonstance incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a paragraphe 1 alinéa 3 du CO et à la norme suisse 890 relative aux audits, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne, conçu en vue de préparer les états financiers selon les instructions du Conseil d'administration de l'Association.

Nous recommandons l'approbation des états financiers qui vous ont été soumis.

Genève, le 21 avril 2011

BDO Ltd

Matthias Paffrath pp Alexandre Ogay



Les coopératives, des entreprises pour un
monde meilleur

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2010

Expert en audits agréé Expert en audits agréé
(Commissaire aux comptes en charge)

Pièces jointes: États financiers (bilan, compte de résultat, état des fonds et réserves et remarques)

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE, GENÈVE

BILAN

31 décembre 2010

	<u>Remarques</u>	<u>31/12/2010</u> CHF	<u>31/12/2009</u> CHF
<u>Actifs</u>			
<i>Actifs à court terme</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	3 800 826	3 391 750
Comptes clients et avances		662 001	610 083
Remboursements anticipés		19 896	42 341
<i>Total des actifs à court terme</i>		4 482 723	4 044 174
<i>Actifs à long terme</i>			
Immobilisations corporelles, nettes		12 413	11 018
Dépôts et cautionnements	4	32 051	27 426
Participations	5	9 400	10 400
<i>Total des actifs à long terme</i>		53 864	48 844
<i>Total des actifs</i>		4 536 587	4 093 018
<u>Passifs, fonds et réserves</u>			
<i>Passifs</i>			
Sommes allouées aux organisations internes		385 093	399 032
Comptes fournisseurs		193 189	189 403
Régularisations		426 739	416 279
Provisions	8	839 151	163 237
Soutien au développement reporté		1 190 657	1 259 364
Cotisations reportées		267 127	75 251
<i>Total des passifs</i>		3 301 956	2 502 566
<i>Fonds et réserves</i>			
Excédant accumulé		1 504 825	1 474 833
Fonds spécial	7	41 279	85 634
Écarts de conversion cumulés		-	-
Excédant net pour l'exercice		(311 473)	29 985
<i>Total des fonds et réserves</i>		1 234 631	1 590 452
<i>Total des passifs, fonds et réserves</i>		4 536 587	4 093 018

Voir remarques jointes.

- 1 -

LT

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2010, *suite*

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE
COMPTE DE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	<u>Remarques</u>	<u>2010</u> CHF	<u>2009</u> CHF
Recettes			
Cotisations	9	2 714 756	2 762 342
Recettes des réunions		264 502	666 632
Contributions administratives		112 495	130 647
Couverture des dépenses		53 949	53 375
Produits financiers		25 294	12 907
Contributions et dons financiers spéciaux	6	42 687	14 610
Autres recettes		124 836	154 274
Total des recettes		3 338 519	3 794 787
Dépenses			
Frais de personnel		(1 810 303)	(1 635 470)
Frais de déplacement		(169 834)	(210 004)
Frais de locaux et de bureau		(252 393)	(252 026)
Informatique et télécommunications		(195 383)	(199 737)
Services externes		(719 221)	(780 692)
Frais de réunions		(155 065)	(395 440)
Charges financières		(7 792)	(11 240)
Dépréciation et amortissement		(14 908)	(18 199)
Pertes de change		(12 390)	(8 153)
Autres dépenses	9	(312 705)	(253 835)
Total des dépenses		(3 649 994)	(3 764 796)
Excédant d'exploitation		(311 475)	29 991
Activité de développement			
Fonds consacrés au développement		1 263 932	929 962
Soutien aux projets		(1 263 930)	(929 968)
Résultat de l'activité de développement		2	(6)
Excédant net pour l'exercice		(311 473)	29 985

Voir remarques jointes



Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2010, suite

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE
ÉTAT DES FONDS ET RÉSERVES (exprimés en CHF)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	Excédant accumulé	Fonds spécial	Écarts de conversion cumulés	Excédant net pour l'exercice	Total des fonds et réserves
Soldes au 1er janvier 2009	1 317 318	85 634	-	157 515	1 560 467
Renversement du déficit net de l'exercice précédent	157 515	-	-	(157 515)	-
Distribution des réserves (1)	-	-	-	-	-
Excédant net pour l'exercice	-	-	-	29 985	29 985
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	-	-
Utilisation du fonds spécial	-	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2009	1 474 833	85 634	-	29 985	1 590 452
Renversement de l'excédent net de l'exercice précédent	29 985	-	-	(29 985)	-
Distribution des réserves	-	-	-	-	-
Excédant net pour l'exercice	-	-	-	(311 473)	(311 473)
Écarts de conversion cumulés	7	-	-	-	7
Utilisation du fonds spécial	-	(44 355)	-	-	(44 355)
Soldes au 31 décembre 2010	1 504 825	41 279	-	(311 473)	1 234 631

Remarques Sur Les États Financiers - 31 Décembre 2010

Remarque 1 – Statut et objectifs

L'Alliance Coopérative Internationale (« l'ACI ») est une organisation non gouvernementale indépendante qui réunit, représente et sert les coopératives du monde entier. En 1946, l'ACI a été l'une des premières organisations non gouvernementales à se voir accorder un Statut consultatif auprès des Nations Unies. Aujourd'hui, elle possède un Statut consultatif de catégorie générale auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Fin 2010, l'ACI se compose d'un siège et de trois bureaux régionaux (« divisions »).

Siège Route des Morillons 15
1218 Grand-Saconnex, Suisse
Bureaux régionaux : Asie-Pacifique Afrique
Amériques

New Delhi, Inde
Nairobi, Kenya
San José, Costa Rica

Depuis le 1er janvier 2007, un protocole d'accord signé a été mis en place pour officialiser la relation entre l'ACI et Cooperatives Europe ASBL, qui est devenue la région européenne de l'ACI.

Une Assemblée générale extraordinaire a été convoquée en juin 2008 afin d'examiner le compte-rendu du Conseil d'administration de l'ACI sur la restructuration et les amendements au Règlement, politiques, procédures et règlement intérieur de l'ACI. L'Assemblée générale a approuvé les propositions de restructuration et les nouveaux Statuts et Règlement de l'ACI, en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2010, *suite*

L'ACI est organisée comme une association, une personne morale régie par les articles 60-79 du Code civil suisse. Au 31 décembre 2010, l'ACI employait 24 personnes (2009 : 23 personnes), dont 7 (2009 : 7) employées au siège. L'ACI sert les objectifs suivants :

- a. promouvoir le mouvement coopératif mondial, sur la base de l'entraide et de la démocratie ;
- b. promouvoir et protéger les valeurs et les principes coopératifs ;
- c. faciliter le développement de relations économiques et autres mutuellement bénéfiques entre ses organisations membres ;
- d. promouvoir le développement humain durable et favoriser la progression économique et sociale des personnes, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité dans le monde ;
- e. promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les prises de décisions et les activités au sein du mouvement coopératif.

Remarque 2 - Résumé des politiques comptables pertinentes

Les politiques comptables ont été systématiquement appliquées par l'ACI.

a. Convention comptable

Ces états financiers ont été préparés conformément au droit suisse.

b. Fonds consacrés au développement

Les fonds reçus des partenaires de développement de l'ACI sont reportés, au niveau de la comptabilité et de la soumission des informations, comme soutien au développement reporté, et sont passés en charges dans les éléments relatifs au développement du compte de résultat sur la durée du projet concerné.

c. Conversion des devises étrangères

Les registres comptables de l'ACI sont tenus en francs suisses (CHF). Toutes les transactions en devises étrangères sont converties en francs suisses au taux prévalant à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires dans d'autres devises restant à la date du bilan sont convertis au taux approprié en fin d'exercice. Les écarts résultant de la conversion de fin d'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat s'ils sont négatifs, et reportés sur le bilan s'ils sont positifs.

Les actifs et les passifs des bureaux régionaux sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les comptes de résultat des bureaux régionaux sont convertis aux taux de change moyens pondérés pour l'exercice. Les écarts résultant de la conversion en fin d'exercice sont imputés directement aux fonds et réserves.

d. Comptabilisation des recettes

Tout comme de nombreuses organisations à but non lucratif, l'ACI suit la méthode des encaissements pour la comptabilisation des cotisations des membres et des recettes supplémentaires. Les produits financiers sont consignés en comptabilité d'exercice. Les autres recettes, y compris les recettes provenant des publications et des services, sont comptabilisées à la date à laquelle les publications sont remises et les services sont fournis. Toutes les dépenses sont comptabilisées en comptabilité d'exercice.

Les fonds reçus à des fins précises ne sont comptabilisés que lorsque les ressources sont dépensées à ces fins précises. En attendant, ils sont comptabilisés comme soutien au développement reporté.

Les événements d'une durée de deux ans sont affectés aux deux exercices et comptabilisés comme « Régularisations » dans le bilan.

e. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par l'ACI sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimée de l'actif, comme suit :



Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2010, *suite*

Équipements et mobilier de bureau 3 à 4 ans
Véhicules motorisés 3 ans

Les immobilisations corporelles acquises à l'aide des fonds des donateurs pour soutenir des projets précis sont entièrement amorties durant l'année de leur acquisition. L'amortissement est inclus dans la catégorie du soutien aux projets de développement.

f. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont indiqués à leur coût d'acquisition et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur la période estimée durant laquelle il est prévu d'en tirer des bénéfices, comme suit :

Logiciels 3 à 4 ans

Les actifs incorporels acquis à l'aide des fonds des donateurs pour soutenir des projets précis sont entièrement amortis durant l'année de leur acquisition. L'amortissement est inclus dans la catégorie du soutien aux projets de développement

g. Régimes de retraite

Certains responsables et employés de l'ACI sont couverts par plusieurs régimes de retraite contributifs distincts ou leur équivalent dans les bureaux régionaux. Les cotisations sont calculées en fonction des réglementations et des lois locales respectives relatives aux régimes de retraite. Les cotisations de retraite de l'ACI pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 se sont montées à 139 447 CHF (122 147 CHF en 2009) et sont comptabilisées en charges à la date d'échéance des cotisations.

h. Impôt sur le revenu

En Suisse, l'ACI a le statut d'association constituée comme une personne morale régie par les articles 60-79 du Code civil suisse et, à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu suisse.

Aux termes d'un accord conclu entre l'ACI et le gouvernement kényan, le bureau régional d'Afrique est exonéré d'impôt. En raison de ses activités à but non lucratif en Inde et au Costa Rica, l'ACI n'est pas imposable dans ces pays.

i. Contributions sous forme d'installations et de services

Les installations et les services fournis par des membres ou par des tierces personnes qui peuvent être évalués précisément sont comptabilisés comme recettes, tandis que ceux qui ne peuvent être évalués précisément ne sont pas inclus dans les états financiers.

j. Bail

Les baux selon lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et bénéfices liés à la possession de l'actif sont classés comme baux d'exploitation. Les paiements des baux d'exploitation sont comptabilisés comme une dépense dans le compte de résultat selon un amortissement linéaire sur la durée du bail.

Remarque 3 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les comptes courants bancaires et les dépôts à court terme. L'ACI considère les espèces et tous les placements liquides d'une échéance initiale de trois mois ou moins comme des équivalents de trésorerie.

La partie encaisse affectée fait référence aux gratifications/pensions accumulées et aux fonds que l'ACI gère pour le compte des organisations sectorielles et des comités thématiques.

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2010, suite

	31/12/2010	31/12/2009
	CHF	CHF
Encaisse et comptes courants	3 115 322	2 668 244
Encaisse affectée	609 342	650 928
Dépôts à court terme	76 162	72 579
	3 800 826	3 391 750

Remarque 4 – Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements représentent les dépôts sur loyer versés dans le cadre de baux de locaux, de services de messagerie et des logements de certains employés.

Remarque 5 - Participations

Au cours de l'année 2009, l'ACI a pris des participations et a investi l'équivalent de 9 400 CHF, par l'intermédiaire de son bureau régional des Amériques, dans l'université Fundepros Alma Mater au Costa Rica, détenue par le Consorcio Grupo Empresarial Cooperativo de Servicios Educativos R.L. (GECSE R.L.). L'ACI possède un siège au Conseil d'administration de GECSE R.L.

Remarque 6 – Contributions et dons financiers spéciaux

Certains membres de l'ACI ont versé des contributions financières volontaires, d'un total de 42 687 CHF (14 610 CHF en 2009) en plus de leurs cotisations. Ces contributions ne sont pas remboursables et ont été classées comme « contributions et dons financiers spéciaux » dans le compte de résultat.

Remarque 7 – Affectation au (utilisation du) fonds spécial

Le 15 novembre 2009, le Conseil d'administration de l'ACI a accepté de couvrir le déficit attendu de Cooperatives Europe ASBL pour 2009 à l'aide du fonds spécial de l'ACI. Le déficit final de Cooperatives Europe ASBL s'est monté à 31 000 EUR (env. 45 000 CHF), qui ont été transférés sur un compte bancaire de Cooperative à Bruxelles le 1er avril 2010.

Le 7 juillet 2010, le Conseil d'administration de l'ACI a approuvé que tout déficit créé au niveau des bureaux régionaux et du siège étant le résultat direct et vérifiable de paiements faits aux organizations.

Note 8 - Provisions

	31/12/2008	Ajouts	Utilisation	31/12/2009
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds du Président	-	2 000	(2 000)	-
Catastrophe en Asie (tsunami)	55 477		(45 071)	10 405
Fonds pour le tourisme responsable et social	86 478	1 055	(2 160)	85 373
Provisions pour fluctuations	56 930	5 745		62 675
Autres provisions	-	4 784		4 784
	198 884	13 584	(49 231)	163 237



Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Rapport du commissaire aux comptes ACI 2010, *suite*

Remarque 9 – Cotisations des membres et affectation aux organisations sectorielles

La nouvelle formule de cotisation mise en place depuis le 1er janvier 2009 s'applique à l'échelle mondiale et à tous les types d'adhésion. Sur les cotisations des membres, un montant de **300 705 CHF (241 835 CHF en 2009) a été affecté aux organisations sectorielles afin de compenser l'interruption des précédentes cotisations sectorielles**. Par conséquent, les anciens membres « sectoriels » de l'ACI sont à présent traités de la même manière que les membres ordinaires. Les chiffres de 2009 ont été reclassés afin de permettre une comparaison.

Remarque 10 - Engagements

Au 31 décembre 2010, l'ACI est engagée au regard de contrats de location pour un montant de 64 095 CHF (6 mois) et de 8 535 CHF (15 mois) de location de photocopieuse.

Remarque 10 – Analyse des risques et système de contrôle interne

L'Association a procédé à une évaluation des risques durant l'année 2008, sous la supervision et la responsabilité du Conseil d'administration de l'Association. La direction de l'Association a vérifié en 2010 que l'évaluation des risques et le système de contrôle interne associé étaient toujours valides pour 2010. Le Comité d'audit et de gestion des risques validera l'évaluation des risques durant l'année 2010. Le 1er septembre 2010, le Comité d'audit et de gestion des risques a validé le système de contrôle interne en place.

Les coopératives, des entreprises pour un
monde meilleur



Notes



15, route des Morillons
1218 Grand-Saconnex, Geneva, Switzerland
Tel: +41 22 929 88 38 - Fax: +41 22 798 41 22
E-mail: ica@ica.coop - Website:<http://www.coop.org>